

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

12/03/2025

N° E25000052 /38

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 12/03/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 05/03/2025, la lettre par laquelle Monsieur le maire de la COURCHEVEL demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de modification numéro 4 du plan local d'urbanisme de l'ancienne commune de Saint-Bon Tarentaise (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Denis BLAISE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Violette RAGUÉ est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la COURCHEVEL, à Monsieur Denis BLAISE et à Madame Violette RAGUÉ.

Fait à Grenoble, le 12/03/2025

Le vice-président,



Stéphane WEGNER